



## Communiqué Covid19 - no 7

### **Accès aux produits du marché pendant la pandémie : Lausanne renseigne la population**

**Suite à l'interdiction des marchés par le Conseil fédéral pendant la pandémie, soucieuse de leurs succès pérennes, la Municipalité de Lausanne renseigne les chalandes sur les alternatives proposées par les marchands alimentaires.**

Que ce soit chez eux par de la vente direct ou du self-service, qu'ils disposent de points de vente lausannois ou de relais, ou qu'ils livrent à domicile, les marchands alimentaire des marchés lausannois s'organisent pour vous permettre de les atteindre et de disposer des produits locaux habituels. Afin de faciliter la transmission de l'information et la rendre accessible, la Ville de Lausanne a établi une liste des marchands proposant des alternatives. Un inventaire qui s'enrichira au fur et à mesure du développement de l'offre.

Pour retrouver les produits du marché du centre-ville, rendez-vous sur la page dédiée aux marchés du site internet du Service de l'économie de la ville de Lausanne : <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/economie-et-commerces/marchands-centre-ville.html>

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie,  
+41 79 964 27 39**

Lausanne, le 30 mars 2020